

**Arrêté du 09 janvier 2023**

**Portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Tarn-Aveyron**

**NOR : JUSF2300845A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Considérant le courrier du 09 décembre 2022 de Madame Agnès JORE, valant acceptation du poste de régisseuse d'avances et de recettes, et de l'avis favorable de Monsieur Christophe MOUILLET, directeur territorial auprès de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse Tarn-Aveyron ;

Vu l'agrément du comptable public assignataire ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Agnès JORE, adjointe administrative, est nommée à compter du 02 janvier 2023, régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Tarn-Aveyron en remplacement de Madame CHEVRON.

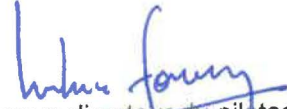
**Article 2**

Compte tenu du montant de l'avance fixé à 4 500€ et du montant des recettes mensuelles autorisées égales à 500€, le montant du cautionnement imposé à Madame Agnès JORE est fixé à 760 €.

### Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud sont chargées, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin *officiel* du ministère de la justice.

Fait le **11 JAN. 2023**



Le sous-directeur du pilotage  
et de l'optimisation des moyens

**Ludovic FOURCROY**